



CC du Pays de Saint Méen le Grand (Siren : 243500485)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Saint-Méen-le-Grand
Arrondissement	Rennes
Département	Ille-et-Vilaine
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	14/09/1992
Date d'effet	14/09/1992

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Hubert LORAND

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	maison du développement, 22 ter rue de Gaël
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	35290 SAINT MEEN LE GRAND
Téléphone	02 99 09 49 45
Fax	02 99 09 49 50
Courriel	contact@cc-pays-stmeen.fr
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	taxe de séjour
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	11 117
Densité moyenne	59,54

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 9

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
35	Bléruais (213500267)	104
35	Gaël (213501174)	1 606
35	Le Crouais (213500911)	501
35	Muel (213502016)	832
35	Quédillac (213502347)	1 157
35	Saint-Malon-sur-Mel (213502909)	593
35	Saint-Maugan (213502958)	599
35	Saint-Méen-le-Grand (213502974)	4 610
35	Saint-Onen-la-Chapelle (213503022)	1 115

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 19

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>ORDURES MENAGERES élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés</i>
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Autres actions environnementales <i>sensibilisation de la population aux pratiques environnementales et aux économies d'énergie</i>
Sanitaires et social
- Action sociale <i>- Etude et réalisation de programmes et d'équipements à vocation sociale dépassant le cadre d'une commune et apportant un service supplémentaire à la population des communes - Etude de programmes et défenses d'objectifs considérés comme prioritaires dans le Pays de St Méen le Grand pour l'insertion des jeunes et des adultes, en particulier le Point Accueil Emploi</i> <i>- Coordination et gestion des actions liées à la petite enfance</i>
Développement et aménagement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique <i>-Acquisition, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale qui sont d'intérêt communautaire ; Les zones d'intérêt communautaire seront implantées exclusivement sur des terrains classés en zone UA ou AUA aux documents d'urbanisme des communes membres et qui sont : . soit en bordure d'un axe structurant (N12, N164, D30, D31, D59, D220, D166) ; . soit jouxtent une ou des entreprises déjà implantées sur la commune ; . soit bénéficient d'une ressource naturelle identifiée (Eau).</i>
- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...) <i>Conduite d'actions de promotion et de communication, recherche et accompagnement d'investisseurs et de porteurs de projets en vue de l'implantation d'activités économiques acquisition, construction, aménagement, commercialisation et gestion d'immeubles et bâtiments à usage tertiaire, commercial, industriel, et artisanal sur les zones d'activités d'intérêt</i>

## Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

- *Création, réhabilitation, gestion d'équipements collectifs d'intérêt communautaire, en particulier : piscine communautaire, cinéma communautaire Une délibération des communes devra valider les équipements structurants ayant un caractère exceptionnel par la taille et par l'objet qui relèveront de l'intérêt communautaire. - Promouvoir toutes les actions visant au développement de la pratique sportive organisée par le milieu associatif et/ou scolaire - Aider les clubs de sports et associations sportives sur le Pays de Saint-Méen le Grand en collaboration directe avec les acteurs locaux et en cohérence avec la politique sportive du département. Délégation à l'Office des Sports : les compétences en matière sportive sont intégralement déléguées à l'Office des Sports.*

## Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

*∫ Sont d'intérêt communautaire, les Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) réservées uniquement à l'activité économique,*

- Organisation des transports non urbains

*Compétence en matière de transport : mise en place d'un service de transport à la demande dans le cadre d'une délégation de compétence accordée par le Conseil Général*

## Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

*∫ Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire : Sont d'intérêt communautaire : Les voies communales, hors agglomération et hors lotissement, dans les conditions précisées dans le règlement d'intervention sur la voirie communale, adopté par le Conseil Communautaire du 9 février 1998 puis ensuite par toutes les communes, Les voies classées « chemins ruraux », hors agglomération et hors lotissement, à savoir : -toutes les voies revêtues qui desservent au minimum une habitation (+ quelques exceptions en ce qui concerne la desserte d'un bureau d'entreprise artisanale ou agricole), -toutes les voies de liaison reliant une voie à une autre voie (revêtues ou non revêtues). -les ouvrages d'art nécessaires au passage des voies d'intérêt communautaire. Étant précisé que : -les voies desservant uniquement des parcelles sont exclues de l'intérêt communautaire, -le problème des voies mitoyennes (Communauté de Communes/ commune du département ou hors département) sera réglé par une convention réglant les conditions d'intervention,*

## Développement touristique

- Tourisme

*∫ Organiser et mettre en place des moyens permettant l'accueil et l'information des touristes, et assurer la promotion des sites touristiques sur le territoire, ∫ Réaliser des programmes, contrats ou équipements de nature à favoriser le tourisme, valoriser l'environnement, et mobiliser les meilleurs financements, ∫ Aider et soutenir les communes membres pour la création et l'aménagement de lieux touristiques (campings, aires de repos, chemins de randonnées, et plus généralement tous les aménagements destinés à améliorer le tourisme), ∫ Mettre en place des outils de communication : site Internet communautaire, supports d'information papier, signalisation ∫ Délégation à l'Office de Tourisme : ∫ La mission consistant à organiser et mettre en place des moyens permettant l'accueil et l'information des touristes, et assurer la promotion des sites touristiques sur le territoire (délégation de service public, la communauté de communes étant adhérente de l'Office).*

## Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

- Politique du logement social

- Action et aide financière en faveur du logement social d'intérêt communautaire

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

## Autres

- Autres

*∫ Etudes visant à concourir à la structuration et au développement durable du territoire communautaire (exemples : Contrat de territoire, Contrat Eau Paysage Environnement) ∫ Maîtrise d'ouvrage pour les travaux de numérisation du cadastre possibilité de créer ou d'adhérer à un syndicat mixte dans le cadre des compétences de la communauté de communes possibilité de participer financièrement à une Société d'Economie Mixte Locale (SEML) dans le cadre des compétences de la*

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
35	SM DU SCOT DU PAYS DE BROCELIANDE (253514715)	SM fermé	1 561
35	SMICTOM DU CENTRE OUEST DE L'ILLE ET VILAINE (253500995)	SM fermé	3 952

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2013 - millésimée 2010)